

LES MOYENS

Article 7 - Partager les gains de productivité et assurer la visibilité des moyens ■ p 56

Article 8 - Assouplir la gestion par anticipation des orientations de la LOLF ■ p 58

Article 9 - Intéresser la DGI à ses performances ■ p 60

Article 10 - Evaluer la réalisation des objectifs et permettre l'évolution du contrat ■ p 61



Article 7

■ Partager les gains de productivité et assurer la visibilité des moyens

► Adapter le nombre des emplois et les requalifier

En 2005, les emplois budgétaires de la DGI s'élevaient à 76 248 (-1,27 % par rapport à 2004).

975 départs à la retraite n'ont pas été remplacés. Au total, les effectifs ont été réduits à hauteur de 2 504 sur la période du contrat 2003-2005.

Parallèlement, les personnels ont à nouveau bénéficié de mesures de requalification : 180 emplois de catégorie B ont été transformés en catégorie A et 356 emplois de catégorie C ont été transformés en catégorie B.

“ 536 emplois ont bénéficié d'une requalification en catégorie supérieure. ”

► Prévoir le "retour" des gains de productivité

La DGI a bénéficié, depuis la signature du contrat de performance, d'une garantie pluriannuelle sur ses moyens. Les crédits destinés aux dépenses de personnels et de fonctionnement sont prévus pour chacune des années. Ces dotations permettent de maîtriser les dépenses publiques à long terme.

La loi de finances 2005 a attribué à la DGI la dotation budgétaire conforme à son contrat.



De dr. à g., Andrée Robin, Isabelle Sancé et Rosy Doumerc dans un secteur d'assiette à Colomiers (Haute-Garonne).

► Investir dans le programme Copernic

Le programme Copernic (911,5 millions d'euros sur la période 2001/2009) vise à refondre le système d'information fiscale, afin de rendre un meilleur service à l'usager tout en dégagant des gains de productivité.

Pour 2005, les crédits de paiements alloués au programme se sont élevés, conformément aux besoins, à 137,5 millions d'euros, et les autorisations de programme à 144,7 millions d'euros.

Les moyens budgétaires et humains alloués à Copernic en 2005 ont permis :

- de développer l'offre de services aux usagers : les nouveaux services offerts par le portail fiscal, l'enrichissement du compte fiscal des particuliers, l'ouverture du compte fiscal des professionnels, la télédéclaration des revenus et le paiement en ligne ;

- de mettre de nouvelles applications à la disposition des agents : portail métiers, outils de sélection de dossiers pour le contrôle fiscal, la gestion, la restitution des données topographiques...

- de poursuivre la réalisation des grands référentiels d'identification.

Cet ensemble concourt au développement de l'administration électronique et à sa diffusion auprès de l'ensemble des usagers.

Impôts.gouv.fr

Guide de paiement de l'impôt | Contacts | Questions fréquemment posées

PAIEMENT DE L'IMPÔT - GRANDES ENTREPRISES

Menu > Acompte IS > Description paiement > Répartition

LA SAFIN
SIRET: 1102223044444

Présentation du paiement par compte bancaire

Accompagne d'impôt sur les sociétés et contribuables antérieurs
Exercice du 01 Janvier 2005 au 31 Décembre 2005
Acompte du 15 Septembre 2005
Montant total du paiement : 5 222,00 €

Le montant total du paiement est réparti selon les contributions suivantes:

Contributions	Montants indicatifs	Impositions	Montants à payer	Montants au 10/01/06 du CGI	
IS			0,00 €	2 665,00 €	Non
		dont emplois d'IFA des années antérieures à 2006	0,00 €		
IFA				0,00 €	
Contribution Additionnelle				2 532,00 €	
CRL				0,00 €	
Contribution Sociale				25,00 €	Non
Montant total du paiement :			5 222,00 €		

Veuillez répartir le montant du paiement sur les compte(s) bancaire(s) répertorié(s):

REPARTITION DU MONTANT PAR COMPTES BANCAIRES	Titulaire	Montant
111112222333344444	SA MARTIN	5 222,00 €

Conforme | Annuler

La consultation du compte fiscal des professionnels.

Article 8

■ Assouplir la gestion par anticipation des orientations de la LOLF

▶ Globaliser les enveloppes de crédits et assouplir les règles de gestion

En contrepartie des objectifs qui lui sont fixés, des réformes en cours et des gains de productivité à réaliser, la DGI bénéficie d'une dotation globale prévue par son contrat.

- En 2005, la fongibilité asymétrique entre dotations de personnel et de fonctionnement a été mise en œuvre par anticipation de la LOLF. Les économies réalisées ont donc été réinvesties en moyens de fonctionnement et d'amélioration des conditions de travail.

- Comme les années précédentes, et conformément à la logique du contrat, la DGI a assumé, sans solliciter de moyens supplémentaires, des dépenses importantes (par exemple, l'achèvement des travaux liés à la mise en place des services des Impôts des entreprises).

► Préparer l'application de la loi organique relative aux lois de finances

L'expérimentation de la LOLF a été généralisée à l'ensemble des directions en 2005.

Au plan des objectifs, cette généralisation n'a posé aucune difficulté car depuis plusieurs années les directions territoriales ont des objectifs précis et leur performance est suivie chaque année.

S'agissant des moyens, l'ensemble de leurs dotations en crédits de personnel et de fonctionnement figurent dans une dotation globale. L'utilisation de ces crédits se fait conformément aux règles de gestion du personnel.

“ La responsabilisation locale a permis de financer des opérations d'amélioration de l'accueil et du cadre de travail. ”



Grâce à l'intéressement du contrat, l'accueil du CDI-SIE d'Issoudun (Indre) a été amélioré.

Article 9

■ Intéresser la DGI à ses performances

L'une des innovations importantes du contrat de performance 2003-2005 porte sur le dispositif d'intéressement.

Chaque année, un audit de l'Inspection générale des Finances valide les indicateurs de résultats.

En fonction des résultats obtenus en 2004 et conformément aux orientations des Ministres lors du comité technique paritaire du 7 juillet 2005, 320 euros ont été versés à chaque agent affecté dans les structures les plus engagées dans les réformes (principalement, les services des Impôts des entreprises (SIE) et les services expérimentateurs).

Au total, ce sont environ 16 000 agents qui ont bénéficié de cette attribution exceptionnelle.

“ L'intéressement 2004 s'est traduit par une prime de 320 euros pour les 16 000 agents des services les plus engagés dans les réformes. ”



Marie-France Bortolotto, contrôleur, au service des Impôts des entreprises de Toulouse centre (Haute-Garonne).

■ Évaluer la réalisation des objectifs et permettre l'évolution du contrat

Un nouveau dispositif d'intéressement

A la suite du comité technique paritaire du 7 juillet 2005, un nouveau dispositif d'intéressement s'applique aux résultats de la DGI. Chaque année, il se traduira par un supplément de rémunération pour chaque agent, fixé à 0, 100, 120 ou 150 euros selon le nombre d'objectifs atteints.

Les résultats sont déterminés sur la base de douze objectifs de référence, déjà présents dans le contrôle interne de la DGI. Parmi ces indicateurs deux sont communs avec la direction générale de la Comptabilité publique.

Pour 2005, 10 des 12 objectifs ont été atteints ou dépassés. Chaque cadre et agent de la DGI recevra donc à ce titre, en mai 2006, un intéressement de 120 euros.

Le contrôle des engagements

La Mission d'expertise et de liaisons (MEL), corps d'audit interne de la DGI, a réalisé plusieurs études en 2005, dont quatre ont été conduites avec le corps d'audit de la direction générale de la Comptabilité publique. Elles se répartissent en deux domaines :

Les engagements du contrat de performance 2003-2005 :

- le contrôle fiscal des dossiers à forts enjeux et les plans interrégionaux de contrôle fiscal ;
- le bilan qualitatif du fonctionnement de l'interlocuteur fiscal unique ;
- la qualité de service dans les centres d'accueil commun, les interventions du conciliateur fiscal et l'analyse des réclamations contentieuses ;
- la mise à jour de la base nationale des données patrimoniales.

Le contrôle de gestion budgétaire avec la LOLF :

- l'évaluation du dispositif de contrôle interne ;
- les relations comptables entre les services des Impôts des entreprises et les trésoreries générales, l'expertise de la déconcentration sur les délais et la sécurité des remboursements de crédit de TVA.

Fin 2005, une cellule chargée du pilotage du contrôle interne a été créée au sein de la MEL.